

SERVICE / DIVISION	Service de l'innovation et des technologies / Réseaux de télécommunications	No SD SD-2023-5550						
OBJET	Recommander au Conseil d'approuver l'entente de partenariat entre la Ville et le Centre de service scolaire de Laval pour la mise en place et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-11-15 Date CM souhaitée : 2023-12-05								
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020-11-11</td> <td>CE-20201111-3438</td> <td>APPROBATION - LETTRE D'INTENTION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver la lettre d'intention à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de services scolaire de Laval (CSSL) pour le renouvellement du protocole d'entente relatif au réseau de fibre optique pour les 5 prochaines années;</p> <p>d'autoriser le directeur du Service de l'innovation et des technologies à signer ladite lettre et de transmettre les originaux signés à la greffière.</p> <p>(SD-2020-4398)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-11-11	CE-20201111-3438	APPROBATION - LETTRE D'INTENTION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2020-11-11	CE-20201111-3438	APPROBATION - LETTRE D'INTENTION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL						

SERVICE / DIVISION	Service de l'innovation et des technologies / Réseaux de télécommunications	No SD SD-2023-5550
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le 7 décembre 2000, (résolution # 2000/54) la Ville a signé un protocole d'entente avec la Commission scolaire de Laval (maintenant le Centre de services scolaire de Laval) laquelle cédait à la Ville, en partie, son droit d'utiliser le réseau de fibres optiques implanté par Québec Tel Alizé inc. (maintenant TELUS) sur le territoire de la Ville. Cette entente permettait à la Ville d'interconnecter ses différents établissements et/ou installations pour une durée de 20 ans. Cette entente pouvait être renouvelée tant que la Commission scolaire renouvelait son contrat avec Québec Tel Alizé inc.</p> <p>Le 11 novembre 2020, la Ville a confirmé son intérêt à poursuivre l'utilisation du réseau de fibres optiques et d'entamer le renouvellement de l'entente avec le Centre de services scolaire de Laval (résolution: CE-20201111-3438).</p> <p>Le Centre de services scolaires de Laval et Telus ont renouvelé leur entente en début 2022, laquelle est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1er septembre 2021 et dont elle est pour une durée de 5 ans.</p> <p>À partir du mois de mars 2022 jusqu'à tout récemment, des négociations ont eu lieu entre la Ville et le Centre de services scolaire de Laval afin d'en arriver à une entente de principe. Malgré la date de signature de cette entente, celle-ci entre en vigueur rétroactivement au 1er septembre 2021 pour une durée de 5 ans (soit les mêmes paramètres que ceux entre TELUS et le centre de services scolaire de Laval). L'entente de partenariat est renouvelable pour une période supplémentaire de 5 ans si le Centre de services scolaire de Laval conserve ses intérêts dans le réseau de fibres optiques.</p> <p>Pendant la durée de l'entente, la Ville versera au Centre de services scolaire de Laval une redevance annuelle qui correspondra au prorata d'utilisation du réseau par la Ville. La redevance annuelle est fixée à 175,00\$ par année pour chaque kilomètre de câble du réseau, plus des frais administratifs de 5%. La redevance annuelle sera indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation.</p> <p>La Ville utilise 169 Km de fibres optiques qui connectent près de 90 bâtiments de la ville pour permettre d'utiliser des applications, caméras de surveillances, WIFI, etc.</p> <p>La Ville a l'intention de demander l'ajout de tronçons additionnels au réseau pour ses besoins. L'estimation afférent est estimé à plus de 200 000\$ plus les taxes applicables pour la durée de l'entente. La Ville procédera au paiement relativement à l'ajout de ses tronçons au fur et à mesure de l'avancement des travaux lors de la réception des factures afférentes.</p> <p>La Ville peut résilier unilatéralement la convention suivant un avis d'une année précédant la résiliation.</p> <p>Dans le cadre de cette entente, la Ville peut effectuer de nouvelles demandes de fibres optiques pour les bâtiments de la ville.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La redevance annuelle est estimée à 25 000\$ par année pour 5 ans, taxes incluses. Le montant implique les coûts d'inflation.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Une période d'environ 10 mois est flottante entre la fin de la première relation contractuelle et le début de la deuxième relation contractuelle (soit du 7 décembre 2020 au 1er septembre 2021) entre la ville et le Centre de services scolaire. Malgré que la Ville ait continué à utiliser le réseau de fibres optiques pendant cette période, le Centre de services scolaire de Laval nous a indiqué qu'il n'allait pas facturer la Ville pour son utilisation pendant cette période (soit l'année scolaire 2020-2021) étant donné que lui-même n'a pas été facturé par TELUS pendant cette même période.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'innovation et des technologies / Réseaux de télécommunications	No SD SD-2023-5550
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au Conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de service scolaire de Laval pour la mise en place et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>CT 1774895</p>		
<p>CERTIFICATION</p>		
Numérotation des finances : 1774895 Coût estimé affectant l'année en cours : 52 493,75 \$ CM requis :Oui		
<p>Annotation(s)</p>		
Répartition de la dépense nette annuelle:		
2023 52,493.75 \$		
2024 26,246.88 \$		
2025 26,246.88 \$		
2026 26,246.88 \$		
Total 131,234.39 \$		
<p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p>		
<p style="text-align: center;"> ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint </p>		<p style="text-align: center;"> 2023-11-22 _____ AN - MS - JR </p>